

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9 Boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 avril 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_037 - RESSOURCES HUMAINES MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES (ISOE) À LA FILIÈRE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le décret n°93-55 du 15 janvier 1933 prévoit la possibilité d'allouer une indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux personnels d'enseignants du second degré.

La Communauté de Communes Le Grand Charolais souhaite la mise en place de cette indemnité pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de la filière culturelle.

Les cadres d'emplois suivants sont concernés :

- Professeur territoriaux d'enseignement artistique : catégorie A
- Assistants territoriaux d'enseignement artistique : catégorie B

L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) comporte une part fixe et une part modulable :

La part fixe est liée à l'exercice effectif de la fonction enseignante et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves.

Il a été décidé de ne pas verser la part modulable de cette indemnité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants des établissements du second degré,

Vu le décret n° 2023-627 du 19 juillet 2023 portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2023 fixant les montants de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et précisant les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle de ces deux indemnités,

Vu la délibération n°2025_140 en date du 16 décembre 2024 instaurant l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) à la filière culturelle pour l'enseignement artistique,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 juin 2023 et l'information donnée au CST le 04 avril 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Exécutif du 26 novembre 2024,

Considérant la consultation du Conseil des Maires du 28 novembre 2024,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'abroger la délibération n°2024_140 du 16 décembre 2024,**
- **D'autoriser la mise en place de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves instituée en faveur des personnels enseignants du second degré pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de la filière culturelle – enseignements artistique concernant les cadres d'emploi suivants :**
 - **Professeur territoriaux d'enseignement artistique : catégorie A**
 - **Assistant territoriaux d'enseignement artistique : catégorie B**
- **De fixer le taux moyen annuel par agents maximum à 2250 € pour la part fixe versée au prorata du temps de travail,**
- **De rappeler que l'attribution individuelle de cette indemnité relève du pouvoir de l'autorité territoriale,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Bérénice PORTIER
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Chantal CHAPPUIS à Guillaume CHAUVEAU, Jean-Bernard DESCHAMPS à Philippe DUMOUX, Thierry DESJOURS à Cédric FRADET, Nicole GEORGES à Magali DUCROISSET, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Emmanuel REY à Cyrille DUCERF, Jean-Marc NESME à Michel TRAVELY, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 avril 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais